

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 647

3 mars 2016

SOMMAIRE

26 United Corpo SA	31017	Europort Investments S.à r.l.	31011
Banff SPF SA	31049	Eurothea S.A.	31012
Betafence Topco Holding	31049	Florelle Capital S.C.	31012
Bmax Holding S.à r.l.	31050	G&A International S.A.	31049
BSP Alpha Investments 2 S.à r.l.	31051	GL Europe Re1 Bondco Holdings S.à r.l.	31018
Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l.	31050	GPI	31050
CAPB Funds	31052	H&F Eleanor Luxco 1 S.à r.l.	31013
Cardintel Investments Financiers S.A.	31052	HGSC 4 S.à r.l.	31014
CASHMERE Spf S.A.	31053	HNS International	31018
Cattleya Finance S.A.	31051	Industrie du Bois Diekirch, SA	31014
Compagnie de Révision	31053	Kobold International S.A.	31018
Costasol Properties S.A.	31054	Majestic Capital	31054
CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l.	31054	Pamass Holdings	31056
Cutty S.A.	31051	Scoular Finance S.à r.l.	31022
Cyclone Holdings Luxembourg S.à r.l.	31052	Secapital S.à r.l.	31017
DADEMI Spf S.A.	31055	Shannon Acquisitions S.à r.l.	31017
Digital Services XLVIII S.à r.l.	31053	Skolkovo RusInnovations	31014
Dilanfra S.A.	31056	Société civile immobilière Flat Well Bonnevoie III	31015
Divona A S.à r.l.	31055	Sylvestree S.A.	31017
Divona B S.à r.l.	31055	Tiger Holding Four S.à r.l.	31018
Dune Rose Spf S.A.	31056	United Parks Midco 2 S.C.A.	31033
ECLR Luxembourg	31012	Vactec Management S.A.	31015
Elephant and Castle Properties S.à r.l.	31052	Viasimo S.à r.l.	31015
Ernst & Young Services S.A.	31010	Vita (Lux III) S.à r.l.	31043
Eugénie S.à r.l.	31010	Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l. ..	31046
Euphrasie S.A.	31010	VRWAY Communication S.A.	31015
European Camping Distributors S.à r.l.	31011	Wingz Capital S.A.	31016
European Pharma Equipment S.A.	31011	Young LuxCo S.à r.l.	31016
European Towers I-A S.à r.l.	31013	Zephyr International S.à r.l.	31016
European Youth Parliament Luxembourg A.s.b.l.	31013		

Ernst & Young Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 69.847.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue le 3 décembre 2015 que la décision suivante a été prise:

- Il a été décidé de nommer BDO Audit, société anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B147570, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4/12/2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016000228/18.

(150239719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Eugénie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 181.261.

—
EXTRAIT

Dorénavant l'adresse de Monsieur Alain CELHAY, gérant unique et associé de la Société, est 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eugénie S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016000231/14.

(150239599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Euphrasie S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 134.032.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «EUPHRASIE S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 décembre 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31081.

- que la société «EUPHRASIE S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 134032,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2934 du 18 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 764 du 25 mars 2014,

se trouve à partir de la date du 22 décembre 2015 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 17 décembre 2015 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000232/28.

(150240708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

European Camping Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.899.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La clôture de la liquidation de la Société a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 29 décembre 2015. La Société a donc cessé d'exister à partir de ce jour, le 29 décembre 2015.

Les livres et les documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de 5 ans au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Halsey S.à r.l.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2016000235/19.

(150239735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

European Pharma Equipment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 159.755.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation entre:

Société domiciliée:

EUROPEAN PHARMA EQUIPMENT S.A.

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg B 159.755

Et

Domiciliataire:

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg B 145.508

a pris fin avec effet au 30 novembre 2015.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg

Référence de publication: 2016000236/21.

(150239542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Europort Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.185.

Depuis le 17 décembre 2015, les parts de la société EUROPORT INVESTMENTS Sàrl sont réparties de la manière suivante:

- Hassali Invest Sàrl: 400 parts sociales.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour la société

Signature

Le Gérant Unique

Référence de publication: 2016000237/15.

(150239253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Eurothea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 64.273.

Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 Décembre 2015

Révocation avec effet immédiat la société HRT Révision S.A. 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Nomination avec effet immédiat, du Commissaire aux comptes BML Expertises S.A., inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124333 et domicilié au 2, rue Wilson L-2732 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016000238/17.

(150238930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

ECLR Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 146.848.

Les comptes annuels de la maison-mère aux Pays-Bas au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000241/10.

(150239026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Florelle Capital S.C., Société Civile.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg E 5.264.

En date du 20-01-14

Monsieur Sébastien THIEBAUT, né le 28 décembre 1982 à Metz demeurant professionnellement à L-2146 LUXEMBOURG, 74, rue de Merl

a cédé à

Monsieur Christophe ZAULI, né le 27 novembre 1968 à Romilly sur Seine demeurant à FR-57970 YUTZ, 5, rue Saint Eloi

Une (1) part sociale.

Pour l'Administration

Signature

Référence de publication: 2016000274/16.

(150239057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

European Youth Parliament Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3470 Dudelange, 75, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg F 9.698.

Art. 3. L'association a son siège social à 75, rue de la Fontaine L-3470 Dudelange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Référence de publication: 2016000207/9.

(150239231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

European Towers I-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 193.444.

—
EXTRAIT

Il est à noter que les adresses des gérants de la Société, Monsieur Michael Robert Kidd et Monsieur Claude Larbière ont été changées en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000206/13.

(150239767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

H&F Eleanor Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 195.236,37.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.270.

—
EXTRAIT

- En date du 24 décembre 2015 à 11:59.59 pm EST (25 décembre 2015 à 5:59.59 am CET), les associés de la Société, Hellman & Friedman Capital Partners VII (Parallel), L.P., Hellman & Friedman Capital Partners VII, L.P., HFCP VII (Parallel-A), L.P. et H&F Executives VII, L.P. ont cédé l'intégralité des 19.523.637 parts, sociales détenues dans la Société (soit 2.169.293 parts sociales de chacune des classes A à I) à 9540687 Canada Inc., une Canadian incorporation ayant son siège social au 199 Bay Street, Suite 5300, Commerce Court West, Toronto ON M5L 1B9, Canada, et immatriculée auprès d'Industry Canada sous le numéro 954068-7, de telle sorte que 9540687 Canada Inc. est désormais l'associé unique de la Société.

- Les mandats de Christian Ralison, François Cornelis, Ingrid Moinet et Stuart Banks en tant que gérants de la Société ont pris fin au 24 décembre 2015 à 11:59.59 pm EST (25 décembre 2015 à 5:59.59 am CET).

- Simon Dunlop, né le 2 mars 1973 à Wellington, Nouvelle Zélande et demeurant professionnellement à Willoughby Road, Bracknell RG12 8FB, Royaume-Uni, a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 24 décembre 2015 à 11:59.59 pm EST (25 décembre 2015 à 5:59.59 am CET) et pour une durée indéterminée;

Christophe Gaul, né le 3 avril 1988 à Messancy, Belgique et demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B de la Société avec effet au 24 décembre 2015 à 11:59.59 pm EST (25 décembre 2015 à 5:59.59 am CET) et pour une durée indéterminée; et

Constance Collette, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant professionnellement au 7, rue Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommée gérant de classe B de la Société avec effet au 24 décembre 2015 à 11:59.59 pm EST (25 décembre 2015 à 5:59.59 am CET) et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000320/29.

(150239484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

HGSC 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 202.501.

1. Il est à noter qu'en date du 14 décembre 2015, Halsey Group S.à r.l. a cédé l'entière part de ses parts sociales, à savoir 125.000.000 parts sociales à Pure Energy Ventures Limited ayant son siège social au 44, Church Street, St John's, Antigue & Barbade et immatriculé au registre de commerce et des sociétés d'Antigue & Barbade sous le numéro 14826.

En conséquence, Pure Energy Ventures Limited détient la totalité des parts sociales de la Société, à savoir 125.000.000 parts sociales.

2. Il est à noter qu'en date du 21 décembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission, avec effet au 21 décembre 2015, de Monsieur Christophe El Gammal, 35 rue des Merisiers L-8253 Mamer, de son poste de gérant.

- Nomination en date du 21 décembre 2015 et pour une durée indéterminée de:

* Madame Yeliz Bozkir, née le 27 janvier 1984 à Libramont, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société;

* Monsieur Gareth Walsh, né le 7 octobre 1980 à Baile Atha Cliath / Dublin, ayant son adresse professionnelle au 8 The Square, Aubrey Manor, Rathcoole, Dublin 24, Irlande, en tant que gérant de classe B de la Société; et

* Monsieur Todor Popov, né le 22 juin 1978 à Plovdiv, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 82 Ruski Bulvard, Plovdiv, Bulgarie, en tant que gérant de classe B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000333/24.

(150239213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Skolkovo RusInnovations, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.823.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 28 décembre 2015

En date du 28 décembre 2015, l'assemblée générale annuelle de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Alexey GORYACHEV, né le 23 septembre 1972 à Moscou, Russie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 16, Mashkova Street, 103064 Moscou, Russie, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015, qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Skolkovo RusInnovations

Signature

Référence de publication: 2016000618/18.

(150239477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Industrie du Bois Diekirch, SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9250 Diekirch, 50, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 91.516.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 21 décembre 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Maître Lucy DUPONG, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 11, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42(1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDUSTRIE DU BOIS DIEKIRCH S.A.

Signature

Référence de publication: 2016000621/14.

(150239417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Société civile immobilière Flat Well Bonnevoie III, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-1429 Luxembourg, 30, rue Tony Dutreux.

R.C.S. Luxembourg E 4.807.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des principales résolutions prises par les associés lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 décembre 2015

Les associés ont décidé de liquider la société avec effet immédiat avec obligation pour les associés de reprendre tous actifs/passifs connus ou non à ce jour et/ou à venir.

Les associés constatent que la société a définitivement cessé d'exister et que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans auprès de Monsieur Patrick Sganzerla, demeurant au 30, rue Tony Dutreux à L-1429 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Un mandataire

Référence de publication: 2016000623/19.

(150240280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Viasimo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.225,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.505.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 novembre 2015

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Gian Luca Benni comme gérant de la société avec effet immédiat et nomme comme nouveau gérant Monsieur. Angelo Saracino né le 02 mai 1983 à Crotone, Italie et demeurant professionnellement 2-8, Avenue Charles de gaulle L-1653 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VIASIMO S.à r.l.

Référence de publication: 2016000746/15.

(150239277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

VRWAY Communication S.A., Société Anonyme,

(anc. Vactec Management S.A.).

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 132.690.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration s'étant tenu en date du 22 décembre 2015

Le conseil d'Administration de la société décide de

1) Transférer le siège social du L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt au L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016000755/14.

(150239255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Wingz Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 184.288.

—
DISSOLUTION*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 décembre 2015.*

1) L'Assemblée approuve le rapport du Liquidateur établi à la date du 24 décembre 2015 et le rapport du Commissaire Vérificateur du 28 décembre 2015 et les comptes de liquidation.

2) L'Assemblée accorde décharge au Commissaire Vérificateur et au Liquidateur distinctement à chacun d'eux et sans réserve pour l'exécution de leur mandat.

3) La liquidation de la société anonyme WINGZ CAPITAL S.A. «en liquidation» est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

4) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016000764/18.

(150240395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Young LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 158.268.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 décembre 2015*

L'assemblée générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société Young LuxCo S.à r.l. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'assemblée générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de Triton Masterluxco 3 S.à r.l., qui est actuellement au 2C, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Pour Young LuxCo S.à r.l. (en liquidation)

Référence de publication: 2016000772/18.

(150240080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Zephyr International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.109.

—
CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 24 décembre 2015 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans au siège social de la société, a été ordonné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Zephyr International S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2016000782/14.

(150239776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

26 United Corpo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 176.725.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 décembre 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 Décembre 2015 que:
L'Assemblée générale a pris la résolution suivante:

- L'Assemblée décide de renommer le mandat de la société Fideuro, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151304 en sa qualité de Commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Pour 26 UNITED CORPO S.A.

Signature

Référence de publication: 2016000794/20.

(150239258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Shannon Acquisitions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 197.809.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016004112/10.

(160002521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Sylvestree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.782.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016004132/10.

(160001948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

—
Les statuts coordonnés au 11/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/12/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016004148/12.

(160002304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

GL Europe Re1 Bondco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 24.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 189.101.

Les comptes annuels consolidés au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016056694/10.

(160016122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

HNS International, Société Anonyme,

(anc. Kobold International S.A.).

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016056732/10.

(160016370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 125.431.

In the year two thousand fifteen on the ninth day of December

Before Maître Danielle KOLBACH, notary public residing at Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of “Tiger Holding Four S.à r.l.”, (hereafter the “Company”), a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie 1, registered with the Luxembourg Trade Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 125 431, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended for the last time pursuant to a deed dated December 18, 2014, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated February 11, 2015, Nr 368.

The meeting is opened at 10:00 a.m., with Mrs Catherine DESSOY, “avocat à la cour”, with professional address at L-1471 Luxembourg, 31 rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Véronique PETIT, private employee, with professional address at L-1471 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and the sole shareholder represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Creation of three different new classes of shares being classes AP, AQ and AR redeemable shares;

2. Increase of the corporate capital by an amount of 47,521.95 USD (forty-seven thousand five hundred twenty-one United States Dollars and ninety-five Cents) so as to raise it from its present amount of 1,738,381.75 USD (one million seven hundred thirty-eight thousand three hundred eighty-one United States Dollars and seventy-five Cents) to 1,785,903.70-USD (one million seven hundred eighty-five thousand nine hundred three United States Dollars and seventy Cents) by the issue of 1,357.77 (one thousand three hundred fifty-seven point seventy-seven) new redeemable shares of classes AP, AQ and AR of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares;

3. Decrease of the Company's share capital by an amount of 264,348.35 USD (two hundred sixty-four thousand three hundred forty-eight United States Dollars and thirty-five Cents) in order to lower it from its present amount of 1,785,903.70 USD (one million seven hundred eighty-five thousand nine hundred three United States Dollars and seventy Cents) down to 1,521,555.35 USD (one million five hundred twenty one thousand five hundred fifty-five United States Dollars and thirty-five Cents) by way of reimbursement to the sole shareholder and by cancellation of a total of 7,552.81 (seven thousand five hundred fifty-two point eighty-one) redeemable shares of class F and L of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;

4. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to create three different new classes of shares being class AP, AQ and AR redeemable shares.

Second resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 47,521.95 USD (forty-seven thousand five hundred twenty-one United States Dollars and ninety-five Cents) so as to raise it from its present amount of 1,738,381.75 USD (one million seven hundred thirty-eight thousand three hundred eighty-one United States Dollars and seventy-five Cents) to 1,785,903.70 USD (one million seven hundred eighty-five thousand nine hundred three United States Dollars and seventy Cents) by the issue of 1,357.77 (one thousand three hundred fifty-seven point seventy-seven) new redeemable shares of classes AP, AQ and AR of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, by contribution in cash as follows:

- 323.29 (three hundred twenty-three point twenty-nine) redeemable shares of class AP;
- 456.48 (four hundred fifty-six point forty-eight) redeemable shares of class AQ;
- 578 (five hundred seventy-eight) redeemable shares of class AR.

Third resolution:

The meeting decides to admit to the subscription of the 1,357.77 (one thousand three hundred fifty-seven point seventy-seven) new redeemable shares as follows:

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at L-3364 Leudelange, rue de la Poudrière 1, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number R.C.S. B 125 431, here represented by Mrs Catherine DESSOY, prenamed, who declares to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

- 323.29 (three hundred twenty-three point twenty-nine) redeemable shares of class AP having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;
- 456.48 (four hundred fifty-six point forty-eight) redeemable shares of class AQ having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each;
- 578 (five hundred seventy-eight) redeemable shares of class AR having a par value of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 47,521.95 USD (forty-seven thousand five hundred twenty-one United States Dollars and ninety-five Cents) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

The meeting decides to decrease the Company's share capital by an amount of 264,348.35 USD (two hundred sixty-four thousand three hundred forty-eight United States Dollars and thirty-five Cents) in order to lower it from its present amount of 1,785,903.70 USD (one million seven hundred eighty-five thousand nine hundred three United States Dollars and seventy Cents) down to 1,521,555.35 USD (one million five hundred twenty-one thousand five hundred fifty-five United States Dollars and thirty-five Cents) by way of reimbursement to the sole shareholder and by cancellation of a total of 7,552.81 (seven thousand five hundred fifty-two point eighty-one) redeemable shares of class F and L of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each.

The sole shareholder declares having received payment 264,348.35 USD (two hundred sixty-four thousand three hundred forty-eight United States Dollars and thirty-five Cents).

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the meeting decides to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

“ **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 1,521,555.35 USD (one million five hundred twenty-one thousand five hundred fifty-five United States Dollars and thirty-five Cents) represented by 20,693 (twenty-thousand six hundred ninety-three)

redeemable shares of class A, 913.68 (nine hundred thirteen point sixty eight) redeemable shares of class B, 1,607 (one thousand six hundred seven) redeemable shares of class C, 1,287.58 (one thousand two hundred eighty-seven point fifty-eight) redeemable shares of class F, 11,269 (eleven thousand two hundred sixty-nine) redeemable shares of class I, 2,348 (two thousand three hundred forty eight) redeemable shares of class N, 289.87 (two hundred eighty-nine point eighty-seven) redeemable shares of class U, 179.34 (one hundred seventy-nine point thirty-four) redeemable shares of class V, 216.35 (two hundred sixteen point thirty-five) redeemable shares of class W, 160.51 (one hundred sixty point fifty one) redeemable shares of class X, 290,21 (two hundred ninety point twenty-one) redeemable shares of class AB, 516,32 (five hundred sixteen point thirty-two) redeemable shares of class AC, 70.99 (seventy point ninety -nine) redeemable shares of class AE, 365.26 (three hundred sixty-five point twenty six) redeemable shares of class AF, 2.26 (two point twenty-six) redeemable shares of class AG, 577.75 (five hundred seventy-seven point seventy-five) redeemable shares of class AH, 65.99 (sixty-five point ninety-nine) redeemable shares of class AI, 22 (twenty-two) redeemable shares of class AJ, 416.40 (four hundred sixteen point forty) redeemable shares of class AK, 20.78 (twenty point seventy-eight) redeemable shares of class AL, 56.29 (fifty-six point twenty-nine) redeemable shares of class AM, 386.12 (three hundred eighty-six point twelve) redeemable shares of class AN, 360.54 (three hundred sixty point fifty-four) redeemable shares of class AO, 323.29 (three hundred twenty-three point twenty-nine) redeemable shares of class AP, 456.48 (four hundred fifty-six point forty-eight) redeemable shares of class AQ and 578 (five hundred seventy-eight) redeemable shares of class AQ, of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10.30 o'clock am.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Tiger Holding Four S.à. r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-3364 Leudelange, Rue de la Poudrerie 1, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 125 431, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 18 décembre 2015, publié au Mémorial C N° 368 du 11 février 2015.

La séance est ouverte à 10.00 heures et présidée par Madame Catherine DESSOY, avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à L-1471 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique PETIT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1471 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de trois différentes nouvelles classes de parts sociales étant les classes AP, AQ et AR de parts sociales rachetables;

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 47.521,95 USD (quarante-sept mille cinq cent vingt et un Dollars US et quatre-vingt-quinze Cents) pour le porter de son montant actuel de 1.738.381,75 USD (un million sept cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-un Dollars US et soixante-quinze Cents) à 1.785.903,70 USD (un million sept cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent trois Dollars US et soixante-dix Cents) par l'émission de 1.357,77 (mille trois cent cinquante-sept virgule soixante-dix-sept) nouvelles parts sociales rachetables de classes AP, AQ et AR d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales;

3. Diminution du capital social à concurrence d'un montant de 264.348,35 USD (deux cent soixante-quatre mille trois cent quarante-huit Dollar US et trente-cinq Cents) pour le porter de son montant actuel de 1.785.903,35 USD (un million sept cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent trois Dollars US et trente-cinq Cents) à 1.521.555,35 USD (un million cinq cent vingt et un mille cinq cent cinquante-cinq Dollars US et trente-cinq Cents) par remboursement à l'associé unique et par

annulation de 7.552,81 (sept mille cinq cent cinquante-deux virgule quatre-vingt-une) parts sociales rachetables de classes F et L d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US);

4. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer trois différentes nouvelles classes de parts sociales rachetables étant les classes AP, AQ et AR.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 47.521,95 USD (quarante-sept mille cinq cent vingt et un Dollars US et quatre-vingt-quinze Cents) pour le porter de son montant actuel de 1.738.381,75 USD (un million sept cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-un Dollars US et soixante-quinze Cents) à 1.785.903,70 USD (un million sept cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent trois Dollars US et soixante-dix Cents) par l'émission de 1.357,77 (mille trois cent cinquante-sept virgule soixante-dix-sept) nouvelles parts sociales rachetables de classes AP, AQ et AR d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire comme suit:

- 323,29 (trois cent vingt-trois virgule vingt-neuf) parts sociales rachetables de classe AP;
- 456,48 (quatre cent cinquante-six virgule quarante-huit) parts sociales rachetables de classe AQ;
- 578 (cinq cent soixante-dix-huit) parts sociales rachetables de classe AR.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription les 1.357,77 (mille trois cent cinquante-sept virgule soixante-dix-sept) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

Tiger Holding Four Parent S.à. r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à at L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie 1, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 125 431, ici représenté par Maître Catherine DESSOY, prénommée, qui déclare souscrire aux nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

- 323,29 (trois cent vingt-trois virgule vingt-neuf) parts sociales rachetables de classe AP ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;
- 456,48 (quatre cent cinquante-six virgule quarante-huit) parts sociales rachetables de classe AQ ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune;
- 578 (cinq cent soixante-dix-huit) parts sociales rachetables de classe AR ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune

de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 47.521,95 USD (quarante-sept mille cinq cent vingt Dollars US et quatre-vingt-quinze Cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de 264.348,35 USD (deux cent soixante-quatre mille trois cent quarante-huit Dollar US et trente-cinq Cents) pour le porter de son montant actuel de 1.785.903,70 USD (un million sept cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent trois Dollars US et soixante-dix Cents) à 1.521.555,35 USD (un million cinq cent vingt et un mille cinq cent cinquante-cinq Dollars US et trente-cinq Cents) par remboursement à l'associé unique et par annulation de 7.552,81 (sept mille cinq cent cinquante-deux virgule quatre-vingt-une) parts sociales rachetables de classes F et L d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US).

L'associé unique reconnaît avoir reçu le paiement d'un montant de 264.348,35 USD (deux cent soixante-quatre mille trois cent quarante-huit Dollar US et trente-cinq Cents).

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de 35,- USD (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 1.521.555,35 USD (un million cinq cent vingt et un mille cinq cent cinquante-cinq Dollars US et trente-cinq Cents), représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre vingt treize) parts sociales rachetables de classe A, 913,68 (neuf cent treize virgule soixante-huit) parts sociales rachetables de classe B, 1.607 (mille six cent sept) parts sociales rachetables de classe C, 1.287,58 (mille deux cent quatre-vingt-sept virgule cinquante-huit) parts sociales rachetables de classe F, 11.269 (onze mille deux cent soixante neuf) parts sociales rachetables de classe I, 2.348 (deux mille trois cent quarante-huit) parts sociales rachetables de classe N, 289,87 (deux cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-sept) parts sociales rachetables de classe U, 179,34 (cent soixante-dix-neuf virgule trente-quatre) parts sociales rachetables de classe V, 216,35 (deux cent seize virgule trente-cinq) parts sociales rachetables de classe W, 160,51 (cent soixante virgule

cinquante et une) parts sociales rachetables de classe X, 290,21 (deux cent quatre-vingt-dix virgule vingt et une) parts sociales rachetables de classe AB, 516,32 (cinq cent seize virgule trente-deux) parts sociales rachetables de classe AC, 70,99 (soixante-dix virgule quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales rachetables de classe AE, 365,26 (trois cent soixante-cinq virgule vingt-six) parts sociales rachetables de classe AF, 2,26 (deux virgule vingt-six) parts sociales rachetables de classe AG, 577,75 (cinq cent soixante-dix-sept virgule soixante-quinze) parts sociales rachetables de classe AH, 65,99 (soixante-cinq virgule quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales rachetables de classe AI, 22 (vingt-deux) parts sociales rachetables de classe AJ, 416,40 (quatre cent seize virgule quarante) parts sociales rachetables de classe AK, 20,78 (vingt virgule soixante-dix-huit) parts sociales rachetables de classe AL, 56,29 (cinquante-six virgule vingt-neuf) parts sociales rachetables de classe AM, 386,12 (trois cent quatre-vingt-six virgule douze) parts sociales rachetables de classe AN, 360,54 (trois cent soixante virgule cinquante-quatre) parts sociales rachetables de classe AO, 323,29 (trois cent vingt-trois virgule vingt-neuf) parts sociales rachetables de classe AP, 456,48 (quatre cent cinquante-six virgule quarante-huit) parts sociales rachetables de classe AQ et 578 (cinq cent soixante-dix-huit) parts sociales rachetables de classe AR, ayant une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq dollars US) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 10 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21338. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207404/225.

(150232300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Scoular Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 202.427.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the third day of November,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Scoular Partners SCS, a company organized on November 3rd, 2015 and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is currently in progress,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal on 3 November 2015.

Said proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated before, have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a company as follows:

Chapter I. Form, Company purpose, Company name, Duration, Registered office

Art. 1. Legal form. There is hereby formed between the owners of the quotas created hereinafter and of all those that may be created subsequently a limited liability company (société à responsabilité limitée - hereafter "the Company"), to be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Company Law") and by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Company purpose. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights (copyright on software, patents, trademarks - including service marks and domain names - designs, patterns and models, etc.) or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 3. Company name. The name of the Company shall be “Scoular Finance S.à r.l.”

Art. 4. Duration. The Company shall be formed for an unlimited duration, which shall commence on the date of its formation.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager or as the case may be, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager or, as the case may be, the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Chapter II. Company capital, Quotas

Art. 6. Company capital. The Company capital is set at USD 14,300.00 (fourteen thousand three hundred US Dollars) represented by 14,300 (fourteen thousand three hundred) ordinary quotas having a nominal value of USD 1.00 (one US Dollar) each.

In addition to the Company capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any quota in addition to the nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any quotas, which the Company may redeem from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of the company capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole member or, as the case may be, the general meeting of members voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Company Law for any amendment of these Articles.

Art. 8. Rights allocated to the quotas. Each quota entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of quotas in existence.

Towards the Company, the Company's quotas are indivisible, so that only one owner is admitted per quota. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Registered form. All quotas shall be and remain in registered form.

Art. 10. Transfer of quotas. In the case of a sole member, the Company's quotas held by the sole member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the quotas held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Company Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole member or of one of the members.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers, who can be members or not (the “Manager (s)”). If several Managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers”).

The Manager(s) shall be appointed by the sole member, or as the case may be, by the general meeting of members, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate.

The Manager(s) will hold their office until their successor(s) are elected.

They may be re-elected at the end of their mandate and they may be revoked at any time, with or without cause, by a resolution of the sole member, or as the case may be, of the general meeting of members.

Even after the end of their mandate, the Manager(s) shall not disclose the Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

In case of vacancy in the office of Manager by reason of death or resignation of a Manager or otherwise, the remaining Managers may, by way of co-optation, elect another Manager to fill such vacancy until the next members' meeting in accordance with the Law.

Art. 13. Meetings of the board of managers. If the Company is managed by a sole Manager, the latter will exercise the powers granted by the Company Law and by these Articles to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the “Chairman”) from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the member(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request from any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the present or represented at such meeting.

Except in case of emergency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous consent in writing of all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Board meetings shall be held physically in Luxembourg. However, exceptionally, the Chairman, at his sole discretion may decide to have the meeting at any other location.

One or more Managers may participate in a meeting, by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting.

A unanimous written consent decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 14. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of the meetings of the Board of Managers or, as the case may be, the written resolutions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present or represented at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached hereto.

Copies or extracts of the minutes shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the Board of Managers.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

In case of a Sole Manager, decisions are taken by the Sole Manager at the time and place that he/she will determine, by the written resolutions that he/she will sign.

Art. 15. General powers of the managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform and authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for fulfilling the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the sole member or, as the case may be, to the general meeting of members, fall within the competence of the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 16. Delegation of powers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a member of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 17. Representation of the company. In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of this article 17 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the joint signatures of any two members of the Board of Managers.

In case of a delegation of powers, the Company shall also be bound by the sole signature or, as the case may be, the joint signature of any person(s) to whom Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests. The sole Manager or the Managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers (as the case may be) of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole member or, as the case may be, to the next general meeting of members. When the Company is managed by a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole member or, as the case may be, the next general meeting of members.

Art. 19. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he may be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 20. Control of the accounts. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Company Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) members, entrusted to one or more auditors who need not be members.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole member or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole member or, as the case may be, of the general meeting of members.

Chapter IV. Meetings of members

Art. 21. Annual general meeting. The annual general meeting, to be mandatorily held only in case the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting within six months following the closing of the financial year of each year.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other general meeting of members. The members may hold general meetings to be convened in compliance with the Company Law by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by members owning more than half of the quotas of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) members, general meetings of members are not compulsory and the members may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of members, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Powers of the meetings of members. Any regularly constituted general meeting of members of the Company represents the entire body of members.

The general meeting of members shall have the powers vested to it by the Company Law and by these Articles.

Art. 24. Procedure, Vote. The general meeting of members will meet upon notice given by the Sole Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by members owning more than half of the capital of the Company made in compliance with the Company Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the members at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the members are present or represented at a general meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of members by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a member.

One or several members may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of members.

Any general meeting of members shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of members.

The chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of members together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the members, the number of quotas held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the members or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each quota, except as otherwise provided for by the Company Law.

Except as otherwise required by the Company Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by members (i) being a majority of the members in number and (ii) representing three-quarters of the Company capital.

Except as otherwise required by the Company Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by members representing more than half of the capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 25. Minutes of members' resolutions. Minutes of the written decisions of the sole member or, as the case may be, of the general meetings of members shall be drawn up and signed by the sole member or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by the sole member or, as the case may be, by the general meeting of members shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 26. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of June and ends on the last day of the month of May every year.

Art. 27. Approval of annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Company Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) or, as the case may be, the independent auditor(s) for review and to the sole member or, as the case may be, to the general meeting of members for approval.

Each member or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Company Law.

Art. 28. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole member or, as the case may be, the general meeting of members, shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the member (s) as dividend.

Art. 29. Interim dividends. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole member or, as the case may be, the general meeting of members, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Company Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole member or, as the case may be, the general meeting of members, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts and of charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the members pro rata to the number of the quotas held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 31. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately at EUR 1,500.-euro.

Transitory provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 May 2016.

Subscription and payment

The 14,300 (fourteen thousand three hundred) ordinary quotas in the Company capital have all been subscribed and fully paid up in cash by Scoular Partners SCS, the sole member, prenamed, so that the amount of US\$ 14,300 (fourteen thousand three hundred US Dollars) is at the disposal of the Company.

Resolutions of the sole member

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration:
 - Richard A. Cogdill, Chief Financial Officer, residing professionally at 2027 Dodge Street, Omaha, Nebraska 68102, United States of America.
 - Jean-Michel Hamelle, chartered accountant, residing professionally at 20, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers.
- 2) The address of the Company is set at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois novembre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Scoular Partners SCS, société constituée en date du 3 novembre 2015 selon les lois en vigueur au Luxembourg, ayant son siège social à 1 rue Nicolas Simmer, L-2538, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg est en cours,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 novembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme juridique, Objet social, Dénomination sociale, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Forme juridique. Il est formé, entre les propriétaires des parts sociales créées par le présent acte and celles qui pourront être créées par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme ou sorte de sûretés) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer l'obligation d'obtenir une autorisation spécifique.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur sur des logiciels, brevets, marques - incluant marques de services et noms de domaines - conception, motifs et modèles, etc.) ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 3. Dénomination sociale. La société aura pour dénomination «Scoular Finance S.à r.l.».

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée qui commence au jour de sa constitution.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'affecteront pas la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à qui de droit par le conseil de gérance de la Société.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à USD 14.300 (quatorze mille trois cent dollars US) divisé en 14.300 (quatorze mille trois cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar US) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les

parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Art. 8. Droits attaches aux parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 9. Forme nominative. Les parts sociales sont et resteront sous forme nominative.

Art. 10. Cessibilité des parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gestion, Conseil de gérance, Revision des comptes

Art. 12. Gestion. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Le(s) Gérant(s) sont nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Le(s) Gérant(s) resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient désignés.

Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Même après la fin de leur mandat, le(s) Gérant(s) ne pourront pas divulguer d'informations concernant la Société qui pourraient être préjudiciables aux intérêts de la Société, sauf à ce que cela soit légalement requis.

En cas de vacance d'un poste de Gérant en raison du décès ou de la démission d'un Gérant ou pour toute autre raison, les autres Gérants peuvent, par voie de cooptation, élire un nouveau Gérant pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance. Si la Société est gérée par un Gérant unique, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi et les présents Statuts au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance peut désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance sera envoyée à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. La convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra physiquement à Luxembourg. Toutefois, en cas d'événements extraordinaires, le Président peut décider de tenir la réunion à un autre endroit, à sa discrétion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion du conseil par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Une décision unanime écrite signée par tous les Gérants sera considérée comme acceptable et valide, à l'instar d'une décision adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun étant signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux doivent être certifiés par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les Gérants auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, moyens de communication électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Lorsque le Conseil de Gérance est composé d'un Gérant unique, les décisions sont prises par le Gérant unique aux moments et lieux qu'il déterminera à sa discrétion, sont consignées par écrit et signées par ses soins.

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seuls ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 17. Représentation de la société. Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social, pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du Conseil de Gérance.

En cas de délégation de pouvoirs, la Société sera également engagée par la signature individuelle ou, le cas échéant, par la signature conjointe de toute personne(s) à qui le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites dudit pouvoir.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Le Gérant unique ou les Gérants (selon le cas) n'assume(nt) aucune responsabilité personnelle en raison de leur position, en relation avec les engagements qu'ils ont valablement pris au nom de la Société.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une transaction à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est gérée par un Gérant unique, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions entrant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique ou, le cas échéant, par la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 19. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il serait finalement déclaré responsable de négligence grave ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités seront accordées uniquement dans les affaires pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne à indemniser n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 20. Revue des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations légales, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre le cas échéant, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient désignés. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 21. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale annuelle, qui doit obligatoirement être tenue uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, dans une période de six mois suivant la clôture de l'exercice social de chaque année.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés se réunissent conformément à la Loi sur convocation du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, voire du/des commissaire(s) aux comptes éventuel(s), ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 24. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit conformément à la Loi et aux présents Statuts, sur convocation du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, voire du/des commissaire(s) aux comptes éventuel(s), ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à une assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, le cas échéant, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 25. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des résolutions prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés doivent être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 26. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juin et se termine le dernier jour du mois de mai de chaque année.

Art. 27. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au(x) commissaire(s) aux comptes ou au(x) réviseur(s) d'entreprises indépendant selon le cas, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 28. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer à l'associé unique ou aux associés selon le cas, comme dividendes.

Art. 29. Dividendes intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des dividendes intérimaires, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est estimé à environ 1.500,- euros.

Disposition transitoire

La première année sociale commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 mai 2016.

Souscription - Libération

Les 14.300 (quatorze mille trois cents) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par versement en espèces de Scoular Partners SCS, associé unique, prénommé, de sorte que la somme de USD 14.300,00 (quatorze mille trois cents dollars) est à la disposition de la société.

Décision de l'associé unique

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Richard A. Cogdill, Chief Financial Officer, résidant professionnellement au 207 Dodge Street, Omaha, Nebraska 68102, Etats-Unis d'Amérique,
 - Jean-Michel Hamelle, expert-comptable, résidant professionnellement au 20, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
- La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux des gérants.
- 2) L'adresse de la société est fixée au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25933. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015207271/595.

(150232721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

United Parks Midco 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 202.442.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of December.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(i) Apax VIII GP Co. Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HJ registered with the Guernsey Registry under number 53021,

(ii) United Parks GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg which registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg is pending;

each represented by Alexandre Pel, Maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to proxies which shall be registered together with the present deed.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société en commandite par actions "United Parks Midco 2 S.C.A." which they form between themselves:

ARTICLE OF INCORPORATION

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares mentioned hereafter a Luxembourg société en commandite par actions under the name of "United Parks Midco 2 S.C.A." (the "Company") governed by the laws of Luxembourg and these articles of incorporation (the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an indefinite period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 17 shall apply.

Art. 4. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private or public placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.

The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company, entity or person as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies, enterprises or persons in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The issued share capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each, a Category), namely management share(s) held by the Manager as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited liability shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) ("Ordinary Shares") of the Company. Ordinary Shares and Management Shares shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified or required.

5.2. The issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by (one) (1) fully paid Management Share and thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) fully paid Ordinary Shares with nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.3. The Management Share shall be held by United Parks GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law by deed of the undersigned notary on 9 December 2015 with registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

5.4. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

5.5. The Company may not issue fractional Shares. The Manager shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.6. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.7. Any Share premium shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares of the Company are in registered form only.

6.2. A register of Shares will be kept at the registered office of the Company. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

6.3. The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.4. The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.

6.5. All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.6. Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Manager shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two authorized representatives of the Manager. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. A transfer of Ordinary Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7.2. The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability for the Company's financial obligations.

Art. 8. Voting Right. Subject as set forth in these Articles, each Share shall be entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

Art. 9. Management.

9.1. The Company shall be managed by one manager who shall be the unlimited liability shareholder (commandité) (the "Manager") United Parks GP S.à r.l., prenamed, is appointed as the Manager of the Company.

9.2. The Manager may not be removed without its approval except in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, in which case the Manager may be removed by a decision of the General Meeting of Shareholders holding the Ordinary Shares adopted under the conditions required to amend the Articles of Incorporation of the Company (save for article 14.7 of the Articles).

9.3. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Committee appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders holding Ordinary Shares may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation (save for article 14.7 of the Articles), a successor Manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

9.4. The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as directors fees and an annual fee equivalent to ten per cent of such expenses. Such amounts shall be payable monthly or quarterly as determined by the Manager on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the accounts of the Manager.

Art. 10. Management Powers.

10.1. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not

expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the General Meeting of Shareholders or to the Supervisory Committee are within the powers of the Manager.

10.2. The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

10.3. The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed shall have the powers and duties given to them by the Manager.

Art. 11. Binding Signatures. The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated by the Manager. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager.

Art. 12. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of shareholder, managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Supervisory Committee (conseil de surveillance).

13.1. The Company is supervised by a board of a minimum of three supervisors (the “Supervisory Committee”) appointed by the General Meeting of Shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office.

13.2. The Supervisory Committee may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the Manager.

13.3. The members of the Supervisory Committee may be re-elected.

13.4. The Supervisory Committee may elect one of its members as chairman.

13.5. The Supervisory Committee shall be convened by its chairman or by the Manager. Written notice of any meeting of the Supervisory Committee shall be given to all members of the Supervisory Committee at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Committee. Any member may act at any meeting by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

13.6. The Supervisory Committee can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a simple majority vote of the members present or represented. Resolutions of the Supervisory Committee will be recorded in minutes signed by the chairman of the Supervisory Committee, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting. Copies or extracts may be signed by the chairman of the Supervisory Committee, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting.

13.7. Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Committee shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Supervisory Committee, each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

13.8. Any member of the Supervisory Committee may participate in any meeting of the Supervisory Committee by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. General Meetings.

14.1. The General Meeting of Shareholders represents all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise expressly provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

14.2. General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager setting forth the agenda and sent, unless otherwise provided for by law, by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the shareholder’s address recorded in the register of registered shares.

14.3. The annual general meeting shall be held on the first Monday of the month of October at 2.00 p.m. of each year at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.4. Other Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

14.5. If the entire issued Share capital is represented at a General Meeting of Shareholders, the General Meeting may be validly held without any convening notice.

14.6. Resolutions at a General Meeting of Shareholders will, unless otherwise provided for by law or in these Articles of Incorporation, be passed at simple majority of the votes validly cast. Resolutions on the amendment of the Articles of Incorporation or on issues for which these Articles of Incorporation or applicable refers to the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of the issued share capital. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of Shareholders, a second meeting may be convened in accordance with applicable law. The second Meeting shall validly deliberate regardless of quorum. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes validly cast.

14.7. Any General Meeting of Shareholders may only be validly constituted if the Management Share is duly represented and no decision may be taken at any General Meeting of Shareholders if not approved by the vote attaching to the Management Share, unless expressly otherwise provided in these Articles of Incorporation.

Art. 15. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st May of each year and shall terminate on the 30th April of the next year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30th April 2016.

Art. 16. Allocation of Profits, Distributions.

16.1. Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2. The balance shall be allocated as determined by decision of the General Meeting of Shareholders.

16.3. Interim dividends may be declared and paid by the Manager in accordance with applicable law.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

17.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the Ordinary Shareholders.

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid up the thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each as follows. Evidence of the payment in cash of the subscription price of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) has been given to the undersigned notary.

The capital has been subscribed as follows:

Name of Ordinary Subscriber (Commanditaire)	Number of subscribed Ordinary Shares
Apax VIII GP Co. Limited	30,999
Name of Management Share Subscriber (Action de Commandité)	Number of subscribed Management Shares
United Parks GP S.à r.l.	1
Total	30,999 Ordinary Shares and 1 Management Share

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the extraordinary general meeting of the shareholders has resolved that:

(A) The following persons have been appointed as members of the Supervisory Committee for an undetermined period of time:

i. Alberto Morandini, born in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 February 1968, professionally residing at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

ii. Valérie Emond, born in St-Mard, Belgium, on 30 August 1973, professionally residing at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and

iii. Dieudonné Sebahunde, born on 15 October 1973 in Gafunzo-Cyangugu, Rwanda, having his private address at 242, rue de la Chevratte, Bellefontaine, 6730 Belgium.

(B) The registered office of the Company is fixed at 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,100.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(i) Apax VIII GP Co. Limited, une limited company constituée sous les lois de Guernesey dont le siège social est situé au Third Floor, Royal Bank Place, 1 Gategny Esplanade, St Peter Port. Guernsey, GY1 2HJ enregistrée au Registre de Guernesey sous le numéro 53021,

(ii) United Parks GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg dont le siège social est situé au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours;

chacune représentée par Alexandre Pel, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations, lesquelles seront enregistrées avec le présent acte.

Ces parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions «United Parks Midco 2 S.C.A.» qu'elles forment entre elles:

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et toutes celles qui deviendront propriétaires des Actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions luxembourgeoise sous la dénomination de «United Parks Midco 2 S.C.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sur décision du Gérant, des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans le cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de la liquidation, de la mise en faillite ou de l'incapacité de ce dernier à poursuivre ses activités. Dans de telles circonstances, l'article 17 s'appliquera.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de titres obligataires, de certificats de dépôt et de tout autre titre ou instrument financier de quelque nature que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créances ou de titres de créance ou autres de quelque nature que ce soit.

La Société peut prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, y compris et ce de manière non limitative, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

D'une manière générale, elle peut prêter assistante de quelque manière que ce soit à des sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes les mesures de contrôle, de supervision ou autres et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut de manière générale employer toutes les techniques et instruments relatif à ou en rapport avec l'un de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris et ce de manière non limitative, les techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et autres.

Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société sera représenté par deux catégories d'actions (chacune, une «Catégorie»), à savoir une/des action(s) de commandité détenue(s) par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions ordinaires détenues par l'/les actionnaire(s) commanditaire(s) («Actions Ordinaires») de la Société. Les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité seront désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Actions», chaque fois que la référence à une catégorie ou classe particulière d'actions n'est pas justifiée ni requise.

5.2. Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 €) représenté par (une) (1) Action de Commandité entièrement libérée et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

5.3. L'Action de Commandité sera détenue par United Parks GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 9 décembre 2015 suivant acte reçu du notaire soussigné, en tant qu'actionnaire commandité et en tant que Gérant de la Société.

5.4. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

5.5. La Société ne peut pas émettre de fractions d'Actions. Le Gérant est autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement en numéraire ou l'émission de certificats en remplacement de toute fraction d'Action.

5.6. La Société ou ses filiales peu(ven)t procéder à l'achat ou au rachat de ses/leurs propres Actions et peu(ven)t détenir des Actions en trésorerie, à chaque fois dans les limites prescrites par la loi.

5.7. Toute prime d'émission sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.2. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société. La propriété d'Actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre.

6.3. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. Dans le cas où une Action serait détenue par plus d'une personne, les personnes qui revendiquent la propriété de cette Action devront nommer un seul mandataire pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été ainsi nommée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur gagiste et un créancier gagiste.

6.4. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le seul propriétaire desdites Actions nominatives. La Société sera, vis-à-vis des tiers, complètement libérée de toute responsabilité dans les opérations avec lesdites Actions nominatives, et sera justifiée de considérer tout droit, intérêt ou titre de ces tiers dans ou sur ces Actions nominatives comme non-existant, sous réserve, toutefois, de tout droit que ces tiers pourraient avoir d'exiger l'inscription ou un changement dans l'inscription d'Actions nominatives. Dans le cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournit pas d'adresse à laquelle pourront être envoyées toutes les notifications ou communications de la Société, la Société pourra porter une inscription à cet effet dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera réputée être celle du siège social de la Société ou toute autre adresse pouvant

être ainsi inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce détenteur fournisse une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'elle figure dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société.

6.5. Toutes les communications et notifications devant être données à un Actionnaire inscrit seront réputées être valablement effectuées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.6. À la demande écrite d'un Actionnaire, un/des certificat(s) d'Actions nominatives attestant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires pourra/pourront être émis dans les dénominations prescrites par le Gérant. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et numéros d'identification déterminés par le Gérant. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux représentants autorisés du Gérant. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, d'un engagement ou d'une indemnité jugés satisfaisants pour la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 7. Transfert d'Actions.

7.1. Un transfert d'Actions Ordinaires effectué conformément aux dispositions des présents Statuts sera effectué au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans le registre concerné, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le registre concerné un transfert sur la base d'une correspondance ou d'autres documents faisant foi de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire jugés satisfaisants pour la Société.

7.2. L'Action de Commandité détenue par le Gérant est exclusivement transférable à un successeur ou un gérant supplémentaire ayant une responsabilité illimitée en ce qui concerne les obligations financières de la Société.

Art. 8. Droit de vote. Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées générales des actionnaires.

Art. 9. Gérance.

9.1. La Société sera gérée par un gérant qui sera l'actionnaire commandité (le «Gérant»). United Parks GP S.à r.l., précitée, est nommée Gérant de la Société

9.2. Le Gérant ne peut pas être révoqué sans son approbation sauf en cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa capacité de Gérant de la Société, auquel cas le Gérant peut être révoqué sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires détenant les Actions Ordinaires adoptée selon les modalités requises en matière de modification des Statuts de la Société (à l'exception de l'article 14.7 des Statuts).

9.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa capacité de Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, actionnaire ou non, afin d'effectuer les actions administratifs urgents ou courants, jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires que l'administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires détenant les Actions Ordinaires peuvent nommer, conformément aux conditions de quorum et de majorité en matière de modification des Statuts (à l'exception de l'article 14.7 des Statuts), un Gérant de remplacement. Cette nomination d'un gérant de remplacement ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

9.4. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses y compris, et ce de manière non limitative, des rémunérations de son personnel, taxes, loyers, des frais d'équipement ainsi que de tout autre débours tels que les jetons de présence des administrateurs et une taxe annuelle équivalente à dix pour cent desdites dépenses. Ces montants devront être payés tous les mois ou trimestres tel que déterminé par le Gérant sur base d'une estimation et un décompte final sera établi sur base des comptes du Gérant.

Art. 10. Pouvoirs de gestion.

10.1. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de gestion, de disposition et d'administration relevant de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

10.2. Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres engagements qui lui semblent nécessaires, souhaitables, utiles ou accessoires. À moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a, et aura, pleine autorité à sa discrétion pour exercer, pour le compte et au nom de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objets de la Société.

10.3. Le Gérant peut, de temps à autre, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société qu'il considère comme nécessaires pour les opérations et la gestion de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents nommés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

Art. 11. Signatures autorisées. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes dûment habilitées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire,

ou la/les personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué par le Gérant. Tout litige impliquant la Société, en demandant ou en défendant, sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus

Art. 12. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction conclu(e) entre la Société et toute autre société ou entité ne pourra être affecté(e) ou invalidé(e) par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaire(s), gérant(s) ou fondé(s) de pouvoir du Gérant aurai(en)t un intérêt quelconque dans l'autre société ou entité avec laquelle la Société contracte ou d'engage autrement en affaires, ou par le fait qu'il(s) serai(en)t actionnaire(s), dirigeant(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) de cette autre société ou entité. Le Gérant ou ces fondés de pouvoir ne sera/seront pas, du fait de cette position dans cette autre société ou entité, privé du droit d'examiner et de voter ou d'agir sur toute matière dans le cadre de ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 13. Conseil de Surveillance.

13.1. La Société est surveillée par un conseil composé de trois membres au moins (le «Conseil de Surveillance») nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

13.2. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières déterminées par le Gérant et autorisera toutes les actions du Gérant qui pourraient, en vertu du droit applicable, dépasser les pouvoirs du Gérant.

13.3. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

13.4. Le Conseil de Surveillance peut élire un président en son sein.

13.5. Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant. Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil de Surveillance sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance huit (8) jours au moins avant la date prévue de cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances sera indiquée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par message électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication permettant de prouver cette renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les assemblées se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance. Tout membre pourra agir lors de toute réunion en nommant par écrit ou télécopie ou tout autre moyen de communication prouvant cette renonciation un autre membre comme mandataire. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

13.6. Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont constatées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente. Les copies ou extraits peuvent être signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente

13.7. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre devra approuver cette résolution par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Cette approbation devra être confirmée par écrit et l'ensemble des documents constituera le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.

13.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue par voie de conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires uniquement. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Art. 14. Assemblées générales.

14.1. L'Assemblée Générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée à moins d'avoir été approuvée par le Gérant.

14.2. Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées au moyen d'un avis remis par un Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé, sauf disposition contraire de la loi, par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

14.3. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier lundi du mois d'octobre à 14 heures de chaque année au siège social ou à un lieu au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.4. Les autres Assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs des assemblées.

14.5. Si la totalité du capital social émis est représentée à une Assemblée Générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut valablement être tenue sans convocation préalable.

14.6. Lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires, les résolutions sont prises, sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, à la majorité simple des votes valablement exprimés. Les résolutions relatives aux modifications statutaires ou aux matières pour lesquelles les présents Statuts ou lois applicables renvoient aux conditions requises en matière de modification des Statuts, le quorum sera de la moitié au moins du capital social émis. Si le quorum n'est pas

réuni lors de la première assemblée générale des Actionnaires, une seconde assemblée peut être convoquée conformément à la loi applicable. La seconde Assemblée pourra valablement délibérer sans condition de quorum. Lors des deux assemblées, les décisions doivent être adoptées à la majorité des deux tiers au moins des votes valablement exprimés.

14.7. Toute Assemblée Générale des Actionnaires n'est valablement constituée que si l'Action de Commandité est dûment représentée et aucune décision ne peut être prise lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires si elle n'est pas approuvée par la voix attachée à l'Action de Commandité, sauf disposition contraire expresse dans les présents Statuts.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société débutera le 1^{er} mai de chaque année et prendra fin le 30 avril de l'année suivante, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et prendra fin le 30 avril 2016.

Art. 16. Affectation des bénéfiques, distributions.

16.1. Il est fait annuellement sur les bénéfiques nets, un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

16.2. L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera de l'affectation du solde.

16.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et versés par le Gérant conformément au droit applicable.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à des liquidateurs ou au Gérant alors en fonction qui auront/aura les pouvoirs qui leur/lui sont conférés par les articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

17.2. Après règlement des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux Actionnaires Ordinaires.

Art. 18. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit et entièrement libéré les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune comme suit. Preuve du paiement en numéraire du prix de souscription de trente et un mille euros (31.000 €) a été donnée au notaire soussigné.

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur Ordinaire (Commanditaire)	Nombre d'Actions Ordinaires souscrites
Apax VIII GP Co. Limited	30.999
Nom du Souscripteur de l'Action de Commandité	Nombre d'Actions de Commandité souscrites
United Parks GP S.à r.l.	1
Total	30.999 Actions Ordinaires et 1 Actions de Commandité

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que:

(A) Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance pour une durée indéterminée:

i. Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,, demeurant professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

ii. Valérie Emond, née à St-Mard, Belgique, le 30 août 1973, demeurant professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

iii. Dieudonné Sebahunde, né le 15 octobre 1973 à Gafunzo-Cyangugu, Rwanda, dont l'adresse privée se situe au 242, rue de la Chevratte, Bellefontaine 6730 Belgique.

(B) Le siège social de la Société est établi au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à approximativement EUR 2.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs nom(s), prénom(s), état civil et demeure, lesdites personnes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. PEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015207423/541.

(150233047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Vita (Lux III) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.582.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of the month of December,
before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Vita Cayman II Limited, a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, KY-KY-1104 Grand Cayman and being registered with the Registrar of the Cayman Islands under number 224079, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Sophie CHABOT, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 1st December 2015, which after having been signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registrations formalities, being the Sole Shareholder of Vita (Lux III) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B107.582 and incorporated under the name "TPG SPRING (LUX III) S.à r.l." on 18 April 2005 by deed of Me Joseph Elvinger, former notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 891 of 14th September 2005.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 4 March 2013 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 1077 on 7 May 2013.

The appearing party, represented as stated above, declared and the notary recorded as follows:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of the Company and holds all the thirty three thousand four hundred twenty two (33,422) shares of different classes, with a nominal value of forty four Euro (EUR 44) each, in issue in the Company so that the entire share capital is represented and decisions can be validly taken by the Sole Shareholder.

II. The Sole Shareholder wishes to take decisions on the following agenda:

Agenda

A. Reduction of the issued share capital of the Company by ninety-eight thousand one hundred and twenty euros (EUR 98,120) from its current amount of one million four hundred seventy thousand five hundred and sixty-eight euros (EUR 1,470,568) to an amount one million three hundred seventy-two thousand four hundred and forty-eight euros (EUR 1,372,448) by means of the repurchase and subsequent cancellation of all the two thousand two hundred thirty (2,230) class O shares (the "Class O Shares"), having a nominal value of forty-four euros (EUR 44) each, for a total cancellation amount of one hundred sixty-five million, seven hundred and nine, four hundred and one euros and fifty euro cents (EUR 165,709,401.50); and consequential reduction of the legal reserve and allocation to the freely distributable reserves.

B. Consequential amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the reduction of the share capital and the cancellation of the class O shares to read as follows:

“ 5.1. The issued share capital of the Company is set at one million three hundred seventy-two thousand four hundred and forty-eight Euro (1,372,448 EUR) divided into a total of thirty-one thousand one hundred and eighty-two (31,192) shares of different class being,

two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class A shares,

two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class B Shares

two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class C shares,

two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class D shares,

two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class E shares,
two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class F shares,
two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class G shares,
two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class H shares,
two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class I shares,
two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class J shares,
two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class K shares,
two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class L Shares,
two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class M Shares,
two thousand two hundred and twenty-eight (2,228) Class N Shares,
each share with a nominal value of forty-four euros (EUR 44) and with such right and obligation as set out in the present articles of association.”

After consideration of the above the Sole Shareholder took the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the reduction of the issued share capital of the Company by ninety-eight thousand one hundred and twenty euros (EUR 98,120) from its current amount of one million four hundred seventy thousand five hundred and sixty-eight euros (EUR 1,470,568) to an amount one million three hundred seventy-two thousand four hundred and forty-eight euros (EUR 1,372,448) by means of the repurchase and subsequent cancellation of all the two thousand two hundred thirty (2,230) class O shares (the “Class O Shares”) for the total cancellation amount of one hundred sixty-five million, seven hundred and nine, four hundred and one euros and fifty euro cents (EUR 165,709,401.50) and the payment thereof to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolved to reduce the legal reserve account from an amount of one hundred forty-seven thousand and forty-eight euros (EUR 147,048) to one hundred thirty-seven thousand two hundred and forty-four euros and eighty euro cents (EUR 137,244.80) to reflect the share capital reduction and to allocate the amount to the freely distributable reserves account of the Company.

The Sole Shareholder then resolved to amend Article 5.1. of the articles of association of the Company as set forth in the agenda to reflect the above resolutions.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 7,100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Vita Cayman II Limited, une limited partnership, constituée en vertu des lois des îles Caïmans, dont le siège social se situe au Ugland House, KY-KY-1104 Grand Cayman et étant immatriculée auprès du Registre des îles Caïmans sous le numéro 224079, étant l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»),

représentée par Madame Sophie CHABOT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} décembre 2015, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement,

étant l'Associé Unique de Vita (Lux III) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B107.582 et constituée le 18 avril 2005 sous la dénomination de «TPG SPRING (LUX III) S.à r.l.» par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 891 du 14 septembre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 4 mars 2013 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1077 du 7 mai 2013.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

III. La partie comparante est l'Associé Unique de la Société et détient la totalité des trente-trois mille quatre cent vingt-deux (33.422) parts sociales de classes différentes, d'une valeur nominale de quarante euros (44 EUR) chacune, émises dans la Société de sorte que l'intégralité du capital social est représentée et que des décisions peuvent être prises valablement par l'Associé Unique.

IV. L'Associé Unique souhaite prendre des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

A. Réduction du capital social émis de la Société de quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt euros (98.120 EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent soixante-dix mille cinq cent soixante-huit euros (1.470.568 EUR) à un montant d'un million trois cent soixante-douze mille quatre cent quarante-huit euros (1.372.448 EUR) par le rachat et l'annulation subséquente de la totalité des deux mille deux cent trente (2.230) parts sociales de classe O (les «Parts Sociales de Classe O»), d'une valeur nominale de quarante-quatre euros (44 EUR) chacune, pour un montant total d'annulation de cent soixante-cinq millions sept cent neuf mille quatre cent un euros et cinquante centimes (165.709.401,50 EUR); et réduction en conséquence de la réserve légale et affectation aux réserves librement distribuables.

B. Modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social et l'annulation des parts sociales de classe O afin d'avoir la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à un million trois cent soixante-douze mille quatre cent quarante-huit euros (1.372.448 EUR) représenté par un total de trente et un mille cent quatre-vingt-douze (31.192) parts sociales de différentes classes, soit

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe A,

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe B

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe C,

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe D,

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe E,

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe F,

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe G,

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe H,

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe I,

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe J,

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe K,

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe L,

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe M,

deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales de Classe N,

chacune ayant une valeur nominale de quarante-quatre euros (44 EUR) et les droits et obligations décrits dans les présent statuts.»

Après avoir examiné ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé unique a décidé d'approuver la réduction du capital social émis de la Société de quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt euros (98.120 EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent soixante-dix mille cinq cent soixante-huit euros (1.470.568 EUR) à un montant d'un million trois cent soixante-douze mille quatre cent quarante-huit euros (1.372.448 EUR) par le rachat et l'annulation subséquente de la totalité des deux mille deux cent trente (2.230) parts sociales de classe O (les «Parts Sociales de Classe O») pour un montant total d'annulation de cent soixante-cinq millions sept cent neuf mille quatre cent un euros et cinquante centimes (165.709.401,50 EUR) et le paiement de celui-ci à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a décidé de réduire la réserve légale afin de la porter de son montant actuel de cent quarante-sept mille quarante-huit euros (147.048 EUR) à cent trente-sept mille deux cent quarante-quatre euros et quatre-vingts centimes d'euro (137.244,80 EUR) afin de refléter la réduction du capital social et d'affecter le montant aux réserves librement distribuables de la Société.

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour afin de refléter les résolutions ci-dessus.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 7.100,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: S. CHABOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015207438/164.

(150232367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.239.399.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.256.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vodafone Consolidated Holdings Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Vodafone House, The Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, United Kingdom, registered with the Companies' House under number 5754561,

here represented by Mr Sean O'Brien, Company Secretary, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in London, United Kingdom on December 10th, 2015.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79.256, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, at the time notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 11th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 14th, 2001, number 440. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 24th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 23rd, 2015, number 2595.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three billion eighty-seven million nine hundred and thirty-one thousand euro (EUR 3,087,931,000), in order to bring it from its current amount of sixteen billion one hundred fifty-one million four hundred and sixty-eight thousand euro (EUR 16,151,468,000) to an amount of nineteen billion two hundred thirty-nine million three hundred and ninety-nine thousand euro (EUR 19,239,399,000), through the issue of three million eighty-seven thousand nine hundred and thirty-one (3,087,931) shares having a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each,

and increase the share premium account by an amount of thirteen billion nine hundred eighty-eight million two hundred and five thousand six hundred and eighty-five euro and seven cents (EUR 13,988,205,685.07).

The three million eighty-seven thousand nine hundred and thirty-one (3,087,931) shares have been subscribed by the sole shareholder of the Company, Vodafone Consolidated Holdings Ltd, at a price of one thousand Euro (EUR 1,000) each plus share premium.

Subscription and payment

Following the issue of three million eighty-seven thousand nine hundred and thirty-one (3,087,931) new shares, the subscribed shares have been fully paid up through a contribution by Vodafone Consolidated Holdings Ltd of two (2) debts as follows:

- a debt of an amount of eleven billion nine hundred twenty-seven million nine hundred fifteen thousand four hundred and ninety-three euro and fifteen cents (EUR 11,927,915,493.15); and

- a debt of an amount of five billion one hundred forty-eight million two hundred twenty-one thousand one hundred and ninety-one euro and ninety-two cents (EUR 5,148,221,191.92),

which amounts have been allocated as follows:

- three billion eighty-seven million nine hundred and thirty-one thousand euro (EUR 3,087,931,000) are allocated to the subscribed share capital of the Company; and
- thirteen billion nine hundred eighty-eight million two hundred and five thousand six hundred and eighty-five euro and seven cents (EUR 13,988,205,685.07) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the total value of the contribution of seventeen billion seventy-six million one hundred thirty-six thousand six hundred and eighty-five euro and seven cents (EUR 17,076,136,685.07) has been given to the undersigned notary, by virtue of a Statement of Contribution value dated December 14th, 2015 and signed by the management of the Company.

The said Statement of Contribution value shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The sole shareholder decides to issue the three million eighty-seven thousand nine hundred and thirty-one (3,087,931) shares right after the general meeting has been held.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, Article 8 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at nineteen billion two hundred thirty-nine million three hundred and ninety-nine thousand euro (EUR 19,239,399,000), represented by nineteen million two hundred thirty-nine thousand three hundred and ninety-nine (19,239,399) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand one hundred euro (EUR 7,100).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vodafone Consolidated Holdings Limited, une limited liability company constituée et régie selon les lois d'Angleterre et de Wales, ayant son siège social au Vodafone House, The Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, United Kingdom, inscrite au Companies' House sous le numéro 5754561,

ici représentée par Monsieur Sean O'Brien, secrétaire général, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, Royaume-Uni le 10 décembre 2015.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.256, constituée selon acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 juin 2001, numéro 440. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par la notaire soussignée, en date du 24 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 septembre 2015, numéro 2595.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois milliards quatre-vingt-sept millions neuf-cent trente et un mille euros (3.087.931.000.- EUR), afin de le porter de son montant actuel de seize milliards cent-cinquante et un millions quatre cent soixante-huit mille euros (16.151.468.000.- EUR), à un montant de dix-neuf milliards deux cent trente-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (19.239.399.000.- EUR), par l'émission

de trois millions quatre-vingt-sept mille neuf cent trente et un (3.087.931) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune,

et allocation d'un montant de treize milliards neuf cent quatre-vingt-huit millions deux cent cinq mille six cent quatre-vingt-cinq euros et sept cents (13.988.205.685,07 EUR) à la prime d'émission.

L'intégralité des trois millions quatre-vingt-sept mille neuf cent trente et une (3.087.931) parts sociales ont été souscrites par Vodafone Consolidated Holdings Limited, prénommée, à un prix de mille euros (1.000.- EUR) par part sociale et une prime d'émission.

Souscription et paiement

A la suite de l'émission de trois millions quatre-vingt-sept mille neuf cent trente et un (3.087.931) nouvelles parts sociales, lesdites parts sociales souscrites ont été entièrement payés par Vodafone Consolidated Holdings Limited par un apport de deux (2) créances comme suit:

- une créance d'un montant de onze milliards neuf cent vingt-sept millions neuf cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et quinze cents (11.927.915.493,15 EUR)

- une créance d'un montant principal de cinq milliards cent quarante-huit millions deux cent vingt et un mille cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-douze cents (5.148.221.191,92 EUR),

lequel montant a été attribué comme suit:

- trois milliards quatre-vingt-sept millions neuf cent trente et un mille euros (3.087.931.000.- EUR) ont été attribués au capital souscrit de la Société; et

- treize milliards neuf cent quatre-vingt-huit millions deux cent cinq mille-six cent quatre-vingt-cinq euros et sept cents (13.988.205.685,07 EUR) ont été attribués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'apport de dix-sept milliards soixante-seize millions cent trente-six mille six cent quatre-vingt-cinq euros et sept cents (17.076.136.685,07 EUR) a été apportée au notaire soussignée, en vertu d'un Certificat d'Evaluation datée du 14 décembre 2015 et signé par la Gérance de la Société.

Ledit Certificat d'Evaluation restera annexé au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé unique décide d'émettre lesdites trois millions quatre-vingt-sept mille neuf cent trente et une (3.087.931) nouvelles parts sociales immédiatement après la tenue de cette assemblée.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article 8 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social est fixé à dix-neuf milliards deux cent trente-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (19.239.399.000.- EUR) représenté par dix-neuf millions deux cent trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (19.239.399) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.”

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille cent euros (7.100.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. O'Brien et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/28783. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207440/146.

(150232764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Banff SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 185.007.

—
CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 8 décembre 2015

1. L'Assemblée prend note des rapports du liquidateur et du commissaire vérificateur sur la liquidation de la Société, et approuve les comptes de liquidation arrêtés au 7 décembre 2015.

2. L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur, C.G. Consulting, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi qu'au commissaire vérificateur, Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, relativement à l'exécution de leur mandat.

3. L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

4. L'Assemblée décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000069/18.

(150239665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Betafence Topco Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 330.025,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.557.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société tenue le 22 décembre 2015, il a été décidé d'approuver les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation, les comptes de liquidation arrêtés au 17 décembre 2015 et donner décharge aux gérants, liquidateur et commissaire à la liquidation.

Par la suite, les Actionnaires ont résolu de prononcer la clôture de la liquidation de la Société et la cessation de la Société en date du 22 décembre 2015.

L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour cinq ans à l'adresse suivante: 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016000071/20.

(150240428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

G&A International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 120.616.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 décembre 2015 à 15h00

Dans sa réunion du 30.12.2015, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a prononcé la clôture de la liquidation de la société G&A INTERNATIONAL S.A. et a décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, au 2, Place de Strasbourg - L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G&A INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016000289/16.

(150240371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Bmax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.771.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 14 décembre 2015

En date du 14 décembre 2015, l'associé unique a pris connaissance de la démission de Joost Tulkens, gérant de classe B, avec effet au 11 décembre 2015.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer Delhia Perez-Garbin, née le 3 mai 1982 à Boulay en France, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B et ce, avec effet au 11 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016000076/18.

(150239281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.658.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises le 22 décembre 2015

L'associé unique a approuvé le rapport du commissaire à la liquidation de la Société.

Considérant que toutes les dettes de la Société ont été payées et que le restant des actifs de la Société a été distribué comme boni de liquidation à l'associé de la Société et qu'il n'existe aucun boni de liquidation en souffrance, l'associé unique décide de clôturer la liquidation de la Société.

Les livres, registres et documents sociaux de la Société seront conservés au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication de la présente mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Burdaras Luxembourg Holding S.à r.l., en liquidation

Un mandataire

Référence de publication: 2016000080/20.

(150240049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

GPI, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.941.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 décembre 2015, les actionnaires ont décidé:

1. de mettre fin au mandat de réviseur d'entreprises agréé, de H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, avec effet immédiat;

2. de nommer MAZARS LUXEMBOURG, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000311/16.

(150239331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

BSP Alpha Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.346,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 197.059.

—
EXTRAIT

Il est à noter que les adresses des gérants de la Société, Monsieur Michael Robert Kidd et Monsieur Claude Larbière ont été changées en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000094/13.

(150239761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Cattleya Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 153.930.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au siège social à Luxembourg, le 16 décembre 2015 à 17.00 heures.

Acceptation de la démission de Monsieur Reinald Loutsch de son mandat d'Administrateur en date du 16 décembre 2015.

Nomination, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, de Monsieur Matthieu Vercruysse, 2 septembre 1979 à Tournai (Belgique), demeurant professionnellement au 21, rue Léon Laval L-3372 Leudelange, en qualité d'administrateur.

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.

Nomination de Madame Cynthia Tobiano, née le 9 septembre 1976 à Sevres (France) résidant au 11 rue des granges 1204 Genève (Suisse), en qualité de nouvel administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2021.

Nomination de Monsieur Johnny El Hachem, né le 20 septembre 1977 à Ain El Ramane (Liban), résidant au 8A chemin de la Faucille 1295 Mies (Suisse), en qualité de nouvel administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2016000101/24.

(150239156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Cutty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 85.996.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CUTTY S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2015 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000149/17.

(150240570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Cyclone Holdings Luxembourg S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 149.248.868,58.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.995.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 2 novembre 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 9 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000114/14.

(150239698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

CAPB Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.912.

—
Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'administrateur de CAPB Funds, avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Le 25 septembre 2015.

Monsieur Gilles Demonsant.

Référence de publication: 2016000117/10.

(150239088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Cardintel Investments Financiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.800.

—
Extrait des décisions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration en date du 18 décembre 2015

Démission de la société Cepacos Investments S.A. de sa fonction d'Administrateur, avec effet immédiat.

Cooptation de Jean-Marc FABER né le 7 avril 1966 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste d'administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2019 et il pourra engager la société par sa signature conjointe avec un autre administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CARDINTEL INVESTMENTS FINANCIERS S.A.

Référence de publication: 2016000120/15.

(150239545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Elephant and Castle Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.106.

—
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 décembre 2015 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été ordonné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016000199/15.

(150239671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

CASHMERE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 42.640.

—
CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 4 décembre 2015

1. L'Assemblée prend note des rapports du liquidateur et du commissaire vérificateur sur la liquidation de la Société, et approuve les comptes de liquidation arrêtés au 1^{er} décembre 2015.

2. L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur, C.G. Consulting, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi qu'au commissaire vérificateur, Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, relativement à l'exécution de leur mandat.

3. L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

4. L'Assemblée décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000123/18.

(150239667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Compagnie de Révision, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 32.665.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue le 3 décembre 2015 que la décision suivante a été prise:

- Il a été décidé de nommer BDO Audit, société anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B147570, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4/12/2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016000135/18.

(150239718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Digital Services XLVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.417.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 22 décembre 2015, que l'associé unique de la Société, Rocket Internet SE, a transféré la totalité des 15.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Bonativo Global S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188.606.

Les parts de la Société sont désormais détenues de la manière suivante:

Bonativo Global S.à r.l. 15.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Digital Services XLVIII S.à r.l.

Référence de publication: 2016000170/18.

(150239651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Costasol Properties S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 247.893,52.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 53.864.

Extrait du Conseil d'Administration du 6 octobre 2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 octobre 2015, que le siège social est transféré au:

- 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016000141/12.

(150239532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 35.891.

En date du 17 décembre 2015, la société Royal Peak Invest domiciliée au 41, boulevard Royal, L-1413 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 202590 est devenue propriétaire des 10.000 parts sociales de CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l. cédées sous seing privé par la société Antan Holding S.A. domiciliée au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 80926

Certifié sincère et conforme

Pour CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l.

Référence de publication: 2016000148/13.

(150239593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Majestic Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.336.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale sous seing privé en date du 30 décembre 2015*

En date du 30 décembre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

1. d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes de la Société arrêtés au 9 octobre 2014;
 2. d'approuver le rapport du réviseur d'entreprises agréé portant sur les comptes de la Société arrêtés au 9 octobre 2014;
 3. de donner décharge au conseil d'administration de la Société pour l'exécution de son mandat et décharge au réviseur d'entreprises agréé pour son rapport portant sur les comptes de la Société arrêtés au 9 octobre 2014;
 4. d'approuver le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation de la Société;
 5. d'approuver le rapport du réviseur d'entreprises agréé portant sur le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation de la Société;
 6. de donner décharge au liquidateur pour l'exécution de son mandat et décharge au réviseur d'entreprises agréé pour son rapport portant sur le rapport du liquidateur et les comptes de la liquidation;
 7. de prononcer la clôture de la procédure de liquidation de la Société;
 8. que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de la clôture de la liquidation au Albert I, Iaan 76, 8620 Nieuwpoort, Belgique;
 9. de mandater le liquidateur pour effectuer toutes les démarches nécessaires et appropriées en rapport avec la clôture de la liquidation de la Société;
 10. que l'actionnaire s'engage à prendre à sa charge les frais éventuels résultant de la liquidation.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Pour le liquidateur de la Société

Référence de publication: 2016000444/29.

(150240542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Divona A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.000,00.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 112.991.

Par résolutions prises en date du 23 décembre 2015, l'associé unique de Divona A S.à r.l.:

- a reconnu la démission de Monsieur Christophe Ponticello de sa qualité de gérant de la société avec effet immédiat,
- a décidé de nommer Monsieur Efisio Mura, né le 4 mars 1984 à Cagliari (Italie), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat,

- a décidé de nommer Monsieur Matthew James, né le 24 juin 1970 à Roehampton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 9th Floor, 1 Minster Court, Mincing Lane, EC3R 7AA Londres, Royaume-Uni, comme gérant de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000171/18.

(150239197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Divona B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.000,00.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 112.992.

Par résolutions prises en date du 23 décembre 2015, l'associé unique de Divona B S.à r.l.:

- a reconnu la démission de Monsieur Christophe Ponticello de sa qualité de gérant de la société avec effet immédiat,
- a décidé de nommer Monsieur Efisio Mura, né le 4 mars 1984 à Cagliari (Italie), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat,

- a décidé de nommer Monsieur Matthew James, né le 24 juin 1970 à Roehampton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 9th Floor, 1 Minster Court, Mincing Lane, EC3R 7AA Londres, Royaume-Uni, comme gérant de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000172/18.

(150239198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

DADEMI Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.948.

CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 8 décembre 2015

1. L'Assemblée prend note des rapports du liquidateur et du commissaire vérificateur sur la liquidation de la Société, et approuve les comptes de liquidation arrêtés au 7 décembre 2015.

2. L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur, C.G. Consulting, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi qu'au commissaire vérificateur, Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, relativement à l'exécution de leur mandat.

3. L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

4. L'Assemblée décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000178/18.

(150239708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Dilanfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 102.734.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 29 décembre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

Première résolution:

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Patrick Haller, de sa fonction d'administrateur et de président, décide d'accepter cette démission.

Deuxième résolution:

Le conseil coopte comme nouvel administrateur et président avec effet immédiat, Monsieur Antonio Quaratino, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DILANFRA S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2016000182/22.

(150239062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Dune Rose Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 193.410.

CLOSURE OF LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 2 décembre 2015*

1. L'Assemblée prend note des rapports du liquidateur et du commissaire vérificateur sur la liquidation de la Société, et approuve les comptes de liquidation arrêtés au 24 novembre 2015.

2. L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur, C.G. Consulting, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi qu'au commissaire vérificateur, Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, relativement à l'exécution de leur mandat.

3. L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

4. L'Assemblée décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000194/18.

(150239669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pamass Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.752.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la Société, décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 11 décembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 21 décembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000505/14.

(150240192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.
